

**DECLARATION DE LA DELEGATION MALIENNE A LA  
CONFERENCE MONDIALE SUR LA PREVENTION DES  
CATASTROPHES  
KOBE, JAPON 18 -22 JANVIER 2005**

DECLARATION FAITE PAR LE CONTROLEUR GENERAL MAHAMADOU  
NIAKATE INSPECTEUR EN CHEF DES SERVICES DE SECURITE ET DE  
PROTECTION CIVILE DU MALI

**Monsieur le Président,**

A la suite des intervenants qui m'ont précédé, je voudrais tout d'abord présenter les vives félicitations de mon pays au Secrétariat de la SIPC et au Gouvernement Japonais pour l'organisation de cette conférence. Je voudrais en même temps vous féliciter ainsi que les membres de votre bureau pour le choix porté sur vous tous et sur l'énorme travail préparatoire que vous avez accompli en vue de donner à cette conférence le succès que chacun lui reconnaît aujourd'hui .

J'ai également une pensée pieuse pour toutes les victimes des catastrophes à travers le monde, singulièrement en Asie du Sud- Est , suite aux importants dégâts causés par les Tsunamis. A tous ceux-ci , le Mali, et d'une manière générale les Etats africains, présentent leurs condoléances les plus émues en même temps qu'un sentiment de solidarité dans la douleur humaine. Nous estimons qu'au -delà de l'aide matérielle et financière indispensable dans ce genre de situation, la prise de conscience de la solidarité internationale est un atout inestimable.

L'Afrique subsaharienne , en particulier les pays de la bande sahélo-saharienne , n'ont certes pas connu les mêmes désastres que ceux observés dans d'autres régions du monde. Il reste cependant que la sécheresse , les inondations , les invasions acridiennes , le SIDA , entre autres, constituent un sujet de vive préoccupation pour le développement durable. Une éminente personnalité avait souligné , au debut des présentes assises , que " la meilleure manière de rendre hommage aux morts est de protéger les vivants".

.Le Mali , pour sa part, souscrit pleinement à la Stratégie et au Plan d'Action de Yokohama ainsi qu'à la Stratégie Africaine de Prévention des Catastrophes. La priorité étant d'asseoir tout d'abord des mécanismes nationaux fiables et opérationnels, le Gouvernement de la République du Mali vient d' initier, avec l'appui du Pnud , la mise en place d'un projet de renforcement des capacités nationales en gestion des catastrophes naturelles . D'une durée initiale de 2 années , ce projet s'articule autour des objectifs suivants:

